

Décret n° 2011-547
du 17 août 2011, portant
nomination de la directrice
générale des loisirs.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2011 - 547 du 17 août 2011
portant nomination de la directrice générale des loisirs

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-403 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'industrie touristique et des loisirs ;

Vu le décret n° 2010-242 du 16 mars 2010 portant organisation du ministère de l'industrie touristique et des loisirs ;

Vu le décret n° 2010-245 du 16 mars 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des loisirs.

En Conseil des ministres,

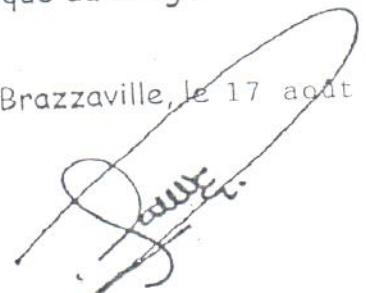
DECRETE :

Article premier : Madame TENDELET née BALIMA Joacheline Patricia Erica Lambert est nommée directrice générale des loisirs.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame TENDELET née BALIMA Joacheline Patricia Erica Lambert, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2011 - 547

Fait à Brazzaville, le 17 août 2011



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

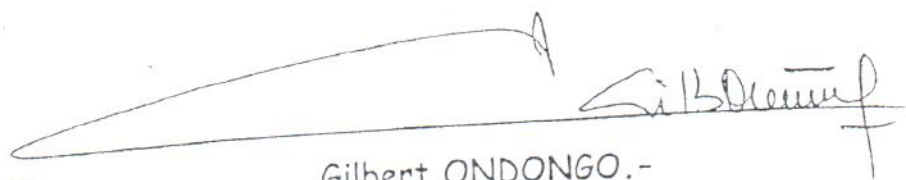
Par le Président de la République,

Le ministre de l'industrie
touristique et des loisirs,

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,



Martial Mathieu KANI.-



Gilbert ONDONGO.-

**Arrêté n° 12073/MTE/CAB/ du 1^{er}
août 2014, portant attributions
et organisation des services et
bureaux de la direction
générale des loisirs.**